

Transitaire

Société spécialisée assurant dans un port, le rôle d'intermédiaire de transport pour le compte d'un client pour acheminer des marchandises suivant les instructions qu'elle a reçues et s'assurer de son bon embarquement. Le transitaire est un mandataire. Dans notre vocabulaire courant, nous ne faisons pas la différence entre transitaire et commissionnaire de transport.

Secteurs d'activités:

Transport logistique


Nature du travail:


La mission du transitaire est d'organiser la liaison entre les différents transporteurs et d'assurer la continuité du transport, ainsi que toutes les opérations administratives connexes s'y rapportant :

- règlementation douanière
- gestion administrative et financière du personnel, commerciale, des assurances, des litiges, des crédits documentaires et de la représentation fiscale.

Le transitaire a pour objectif, notamment, la réalisation pour un tiers des formalités de passage de marchandises ou d'effets personnels d'un territoire douanier à un autre. Il peut revêtir différents statuts : celui de transitaire mandataire s'il est lié à son client par un contrat de mandat, et celui de transitaire commissionnaire s'il est lié par un contrat de commission. Certains transitaires ne prennent en charge que les expéditions nationales.

Zone de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly

 : +594 594 29 96 60

 : +594 594 29 96 63

www.portdeguyane.fr

gpm@portdeguyane.fr